



Litige sur le paiement du solde d'une véranda

Par **brember**, le **23/02/2008** à **19:06**

voilà, je me permet de refaire appel à vos connaissances juridiques, en effet ma première question était de savoir si j'étais obligée de payer des frais de rappel pour un courrier de relance reçu d'un avocat alors que j'ai eu le 11/10/2007 de la part du fournisseur, la facture pour le solde a payer sur une véranda qui venait d'être terminée fin juillet 2007 après 14 long mois d'ennuis et d'énervement. J'ai reçu à mon domicile le 19/02/2008 le constructeur car aucune remise des travaux n'avait été effectuée jusqu'alors et je lui ai remis un chèque pour tout solde des travaux en lui faisant remarqué ce courrier d'avocat me réclamant 100.46€, il m'a expliqué que faisant partie d'une corporation il était néanmoins surpris que je n'ai pas eu 2 voire 3 courriers avant celui-ci et qu'il allait s'en occupé dès le lendemain, il a donc emporté ce courrier. Le chèque a immédiatement été encaissé par le fournisseur (21/02/2008) et aujourd'hui 23/02 je reçois une lettre de cet avocat qui me dis qu'il a bien enregistré que j'ai payé le solde directement au fournisseur mais que je n'ai pas procédé au règlement des frais de sommation et que faute de paiement avant le 29/02 17h des poursuites seront reprises à mon encontre sans nouvel avis de sa part. comment réagir et que dois je faire? merci pour votre réponse.

Par **citoyenalpha**, le **26/02/2008** à **06:51**

L'avocat n'est lié par contrat qu'à son client. En conséquence des frais ne peuvent être réclamer qu'à son client et certainement pas à votre encontre.(je suis sûr qu'il ne vous a pas écrit en recommandé)
Toutefois des dommages et intérêts peuvent être demandés par l'entrepreneur pour le retard de paiement. Le montant dans ce cas présent me semble excessif au vue de votre bonne foi.
En conséquence je vous conseillerai d'écrire à l'avocat en lui précisant vous n'êtes pas tenu de lui verser des frais dû à son activité et de se retourner vers

son client. Tant que vous ne recevez pas de lettre recommandée avec AR vous êtes tranquille ça n'ira pas plus loin. Dans le cas contraire (ce qui semble peu probable) recontactez nous